

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Thoiry

Introduction

Bonjour, nous vous invitons à vous positionner sur les actions suivantes. Merci

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *(exemple pour prendre de bonnes idées et vous inspirer <https://asso.velobesancon.info/plan-velo-2020/> ou encore <https://parisenselle.fr/telecharger-guide-amenagements-cyclables/>)*

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : D'après les réponses au dernier "Baromètre des villes cyclables 2019", les infrastructures à réaliser en priorité se situent Chemin du prè Jacquet, croisement rue de la Gare/chemin de l'Etang, carrefour Sources de l'Allemogne, traversée de Val Thoiry, continuité piste cyclable entre Badian/ZI de la Praille, montée à Thoiry haut.

(La carte du baromètre des villes cyclables est accessible ici : <https://carto.parlons-velo.fr>)

Action n°5 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines (Saint Génis, Sergy, Saint Jean de Gonville)..

Action n°6 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

(voir aussi avec les communes voisines lorsque les infrastructures sont partagées, pour que l'entretien soit continu)

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Action n°8 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre

cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°9 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux arrêts de bus, dans les parking voitures, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°11 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. (Les systèmes “pince-roues” ne permettent pas de sécuriser le cadre et voilent les roues, ils sont à remplacer par des arceaux permettant d'attacher le cadre et une roue)

Action n°12 :

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

(Les systèmes “pince-roues” ne permettent pas de sécuriser le cadre et voilent les roues, ils sont à remplacer par des arceaux permettant d'attacher le cadre et une roue)

Action n°13 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°14 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

(Les systèmes “pince-roues” ne permettent pas de sécuriser le cadre et voilent les roues, ils sont à remplacer par des arceaux permettant d'attacher le cadre et une roue)

Action n°15 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°16 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires.

Action n°17 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°18 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°19 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°20 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°21 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°22 :

Créer une “fête du vélo”.

Action n°23 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°24 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.